

**ARRÊTÉ PORTANT
COMPOSITION D'UN JURY**

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-3 et suivants ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université.

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé un jury de délibération des examens de fin de semestre (sessions initiale et rattrapages) du Master 2 mention santé, parcours Maladies chroniques et handicap (MCH), thématique ETP, pour l'année universitaire 2022-2023.

Article 2 : Le jury est présidé par madame le professeur **Peggy GATIGNOL**, PU.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

- **Mme Florence CAYETANOT**, MCU ;
- **Mme Claire LLAMBRICH-MOLINES**, IPA doctorante, responsable de la thématique ETP ;
- **Mme Marie-Cécile NIÉRAT**, Ingénieure de recherche, responsable du parcours MCH.

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2023.



Doyen de la faculté de médecine
Sorbonne Université